

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 AVRIL 2023

(Validé en Conseil d'Administration du 5 mai 2023)

ORDRE DU JOUR

→ INSTANCES : ASSEMBLEE GENERALE DU 15 AVRIL 2023

- Rapport Moral : Proposition et validation
- Rapport Financier : Proposition et validation
- Présentation du Budget Prévisionnel 2023 : information des évolutions
- Situation du Collège des Membres Elus

I Approbation du procès-verbal du 17 mars 2023

Les corrections sont réalisées sur le fichier informatique.

Le procès-verbal est soumis au vote du CA. 12 votants : 12 voix pour. Procès-verbal adopté.

Arrivée de Cyrille Provost : 13 votants.

II Rapport moral 2022

Le rapport moral est présenté. Il est soumis au vote du CA avant d'être présenté en AG.

13 votants : 13 voix pour.

III Rapport financier 2022

Le rapport financier est présenté. Il est soumis au vote du CA avant d'être présenté en AG.

13 votants : 13 voix pour.

IV Gestion financière

Le dialogue de gestion, dans le cadre de la convention pluriannuelle, a eu lieu ce matin entre le directeur et la municipalité. Nous avons reçu 50 % de la subvention générale, 25 % seront débloqués suite à ce rendez-vous. La dernière part sera versée après l'assemblée générale. On a pour objectif de recevoir la totalité de cette subvention au 15 mai.

Analyse par Secteur

EVS : La convention sur les deux espaces de vie sociale a été discutée. La municipalité a besoin d'échanger avec la CAF avant de s'engager à augmenter la subvention des EVS. Pour autant, la MJC doit se projeter pour construire la prochaine saison. Il n'est pas possible pour l'association de continuer à programmer des actions sans garantie de financement à hauteur des actions. La MJC aura peut-être recours au chômage partiel dans quelques mois et des projets seront annulés en conséquence.

Cinéastes :

Pour le Cinéma trois orientations ont été évoquées avec la municipalité :

- Une évolution tarifaire à laquelle la municipalité a répondu favorablement (Vote au Conseil municipal de juin 2023 de deux nouvelles grilles tarifaires : l'une applicable dès août 2023 et la seconde pour janvier 2024).
- Une fermeture des Cinéastes 3 semaines cet été à partir du 20 juillet : accord de la municipalité
- Concernant la redevance, on ne peut pas revenir sur le montant qui sera versé à la municipalité au titre de l'exercice 2022. Par contre, on peut revoir l'assiette sur laquelle cette redevance est calculée. Cette piste sera discutée de nouveau après étude par le service juridique : Ce point pourrait être voté au Conseil municipal de juin pour mettre en place un avenant applicable en 2024.

Radio Alpa : Un éventuel financement de Le Mans Métropole pour Radio Alpa a été évoqué à travers une production d'émissions. Des temps de travail sont en cours de programmation.

Ateliers : Un rapprochement avec le Conservatoire commence à être réfléchi à l'horizon 2028/2030.

V Situation du collège des membres élus

Le conseil d'administration fait un point sur la situation du collège et les membres présents lors des prochaines instances.

Le conseil d'administration organise trois temps de rencontre pédagogique (administrateur de la MJC c'est quoi, situation de PREVERT) auprès des usagers sur les 3 sites :

- 15 mai 16H00 18H00 aux Cinéastes
- 27 mai 14H00 16H00 à Moustaki
- 16 juin 17H00 19H00 à la MJC